

Montréal (Québec)

jeudi, le 27 novembre 2008

VIA FAX: (418)643-9474

Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
QUEBEC (Québec)

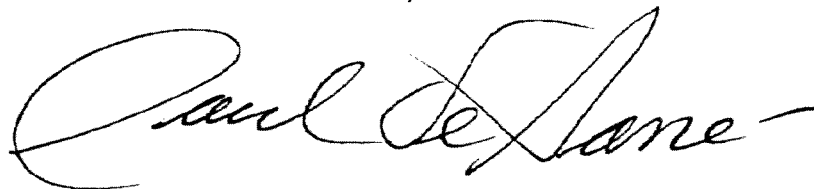
att.: Monique Gélinas

1o je confirme ma présentation orale sur le projet de la Romaine:  
mercredi, 10 décembre 2008, dans l'après-midi, VIA le (514) 365-6254.

sur votre site: [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)

2o je joins à cet envoi huit (8) pages de documentation sur  
LA QUESTION DU LABRADOR.

bien vôtre,



Paul de Bané

LE LABRADOR, c'est NOTRE RICHESSE

LE LABRADOR - 1/5 du territoire du Québec - est un territoire plein de richesses naturelles.

Ce territoire a été octroyé au Québec en 1912 par les conservateurs.

Ce territoire est administré illégalement par le gouvernement de l'Île de Terre-Neuve (depuis son entrée au Canada, le 31 mars 1949).

# ISRAEL

&

# LA QUESTION DU LABRADOR

DOCUMENT numérisé de soixante-sept (67) pages sur LA QUESTION du LABRADOR  
- sur demande - au bureau de circonscription (Jonquière) de Sylvain Gaudreault  
(Assemblée Nationale du Québec).

Tél.: (418) 547-0666

FAX : (418) 547-1166

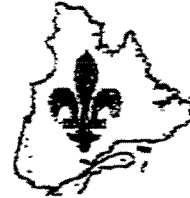
Courriel: [sgaudreault-jonq@assnat.qc.ca](mailto:sgaudreault-jonq@assnat.qc.ca)

# LE LABRADOR QUÉBÉCOIS

## SEULE NOTRE IMPLICATION PRÉSERVERA NOS INTÉRÊTS

pour préserver ce qui est précieux:

### LE QUÉBEC incluant LE LABRADOR



- ▶ L'Opinion du Comité Judiciaire du Conseil Privé de Londres (1927) d'octroyer le Labrador à l'île de Terre-Neuve n'avait aucun caractère obligatoire ou légal, parce que non appuyée à cette époque par une loi du Parlement Britannique.
- ▶ Pour des raisons humanitaires, lors de l'implantation de l'Etat d'Israël en 1948, il a été prévu par les Nations-Unies qu'en cas de défaite d'Israël aux mains des Arabes, le port de Montréal servirait d'entrée massive au Canada à ces réfugiés israéliens.
- ▶ En échange de recevoir par le port de Montréal ces réfugiés israéliens (en cas d'un possible avortement du projet d'implantation de l'Etat d'Israël), LE LABRADOR, 1/5e du territoire du Québec, riche en ressources, donné illégalement par le Canada à l'île de Terre-Neuve lors de son entrée comme province canadienne (1949), aurait été acheté de l'île de Terre-Neuve par les Rothschild d'Angleterre et donné gratuitement au Québec.
- ▶ C'est pour cela que, le jour même du partage de la Palestine par les Nations-Unies (samedi, le 29 novembre 1947), Maurice Duplessis, Premier Ministre du Québec, au fait que le Labrador devait servir d'échange pour cause humanitaire, envoie trois télégrammes au Conseil Privé de Londres, au Gouvernement Canadien et au Gouvernement de l'île de Terre-Neuve, stipulant la non-reconnaissance, par le Gouvernement du Québec, de l'Opinion du Comité Judiciaire du Conseil Privé de Londres de 1927.

■ LE FONDS DOCUMENTAIRE de LA QUESTION du LABRADOR  
VIA:

[le24juin.qc.ca](http://le24juin.qc.ca)

■ CLIQUEZ sur le mot LABRADOR ou sur LA CARTE du QUEBEC.

▶ LE FONDS DOCUMENTAIRE est LIBRE RÉIMPRESSION ◀

MAXIME LALUMIÈRE : VIA : (514) 365-6254  
(QUÉBEC - CANADA)

LIBRE RÉIMPRESSION  
MULTIPLIEZ & RÉPANDEZ

4

.....

Dans toute fédération du type canadien,  
toute usurpation territoriale à un membre  
doit lui être rendue par la Cour Suprême  
de cette fédération.

Le fondé juridique sur La Question du Labrador  
a été et reste toujours la position exprimée  
sur cette question par Frédéric Dorion (ex-Juge  
en Chef de La Cour Supérieure du Québec -  
- district de Québec) le 6 février 1948 à La  
Chambre des Communes - OTTAWA.

Maxime Lalumière

.....

**NOTES**  
sur  
**L'IRRÉGULARITÉ QUI RÉGNE EN CE PAYS**

Le gouvernement qui régit le Canada va à l'encontre de ses propres lois  
et il fait un avortement constant de la justice en laissant le Labrador  
administré par Terre-Neuve.

Le gouvernement du Québec, qui semble brave, agit constamment dans la  
lâcheté, en ne revendiquant pas ses droits sur le territoire et l'ad-  
ministration du Labrador.

Le gouvernement de Terre-Neuve, en voulant garder le Labrador, tout en  
faisant croire qu'il réclame ses droits, continue et soutient l'action  
d'un vol déjà perpétré.

Marielle Laprise

**LES MORTS-VIVANTS**  
**ne nous seront d'AUCUN SECOURS.**

**Les MORTS-VIVANTS sont CEUX QUI SAVENT,**  
**QUI PEUVENT AGIR et QUI N'AGISSENT PAS.**

Montréal (Québec)  
Vendredi, 29 février 2008

VIA FAX : (418) 646-1854

Jean Charest  
ASSEMBLÉE NATIONALE du QUÉBEC  
QUÉBEC, (Qué.)

.....  
aucun suivi  
.....

**La patience est la clef de tout,  
mais  
le temps a une limite.**

**Maxime Lalumière**

Cela fait maintenant plus de soixante (60) ans que le Canada a violé sa Constitution dans son Entente du mercredi 29 octobre 1947 avec l'Ile de Terre-Neuve.

Le Canada (une des deux parties à l'Instance de 1926-1927) se dit lié par l'Opinion non-obligatoire du Comité judiciaire du Conseil Privé de Londres et, en même temps, avertit le Gouvernement de l'Ile de Terre-Neuve de l'incontournable article 3 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1871 (Victoria), qui stipule :

Le Parlement du Canada ne peut modifier les limites d'une province (comprendre ici le Québec) sans avoir préalablement obtenu le consentement de son Assemblée Législative (comprendre ici le Québec).

Par sa référence à l'article 3 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1871 (Victoria), le Canada ne peut donner et ne donne point LE LABRADOR au gouvernement de l'Ile de Terre-Neuve, pour la simple raison que ce territoire (ainsi que d'autres territoires nordiques, dont l'UNGAVA) avaient déjà été accordés au Québec par les lois canado-québécoises de 1898 et de 1912.

Le discours de Frédéric Dorion du 6 février 1948 à La Chambre des Communes – OTTAWA établit clairement que le Canada a violé sa Constitution et que donc l'Entente était nulle.

Le Gouvernement canadien, dans son Entente du mercredi, 29 octobre 1947, a violé sa Constitution pour motif humanitaire, pour les raisons explicitées dans le fonds documentaire mentionné en toute fin de cet envoi.

Maurice Duplessis, alors Premier Ministre du Québec, était parfaitement au courant et d'accord avec cet aspect humanitaire.

C'est pour cela que, le jour même du partage de la Palestine par les Nations-Unies, soit samedi, le 29 novembre 1947, Maurice Duplessis se missionne à envoyer trois (3) télégrammes :

- 1o au Conseil Privé de Londres,
- 2o à l'Ile de Terre-Neuve,
- 3o au Gouvernement Canadien.

6

stipulant que le Gouvernement du Québec n'était point lié par l'Opinion du Comité Judiciaire du Conseil Privé de Londres (1927).

2

L'Entente Hydro-Brinco, initiée par Jean Lesage – venu d'Ottawa – et finalisée ‘ le couteau sur la gorge’ par le Premier Ministre Daniel Johnson, n'a aucun poids légal.

La terminologie Terre-Neuve – Labrador, entérinée par le Parlement Canadien en fin de mandat de Jean Chrétien, n'ajoute rien non plus, du point de vue légal.

Compte tenu du précédé (l'argumentation démontrée qui précède), nous, Paul de Bané et Marielle Laprise, soussignés, vous demandons, dès la reprise de la session – soit mardi le 11 mars 2008 – d'initier la motion de demande au Gouvernement Canadien de réclamer à La Cour Suprême du Canada de régulariser La QUESTION DU LABRADOR.

Le soussigné Paul de Bané – accomopagné de Marielle Laprise – est prêt à expliquer cette question aux membres de l'Assemblée Nationale du Québec, dans leur enceinte.

Veillez vous référer :

- 1o au discours de Frédéric Dorion sur La Question du Labrador du 6 février 1948 à La Chambre des Communes – OTTAWA;
- 2o à l'envoi faxé – du soussigné Paul de Bané – à la Commission sur l'Avenir Énergétique du Québec (mardi, 25 janvier 2005); ce document peut être téléchargé via le site : [le24juin.qc.ca](http://le24juin.qc.ca)
- 3o à la documentation reliée-boudinée sur La Question du Labrador qui vous a été livrée jeudi, le 29 novembre 2007 par votre Messagerie interne. De la même façon, soit par la Messagerie de l'Assemblée Nationale, le même document a été livré le même jour à Mario Dumont, ainsi qu'à Pauline Marois, membres de l'Assemblée Nationale du Québec. AUCUN SUIVI de Mario Dumont et Pauline Marois.

Ci-joint trois (3) pages : 1o deux (2) pages sur l'aspect humanitaire soulevé;  
2o carte du Québec (1970) dans le Canada, du Gouvernement du Québec.

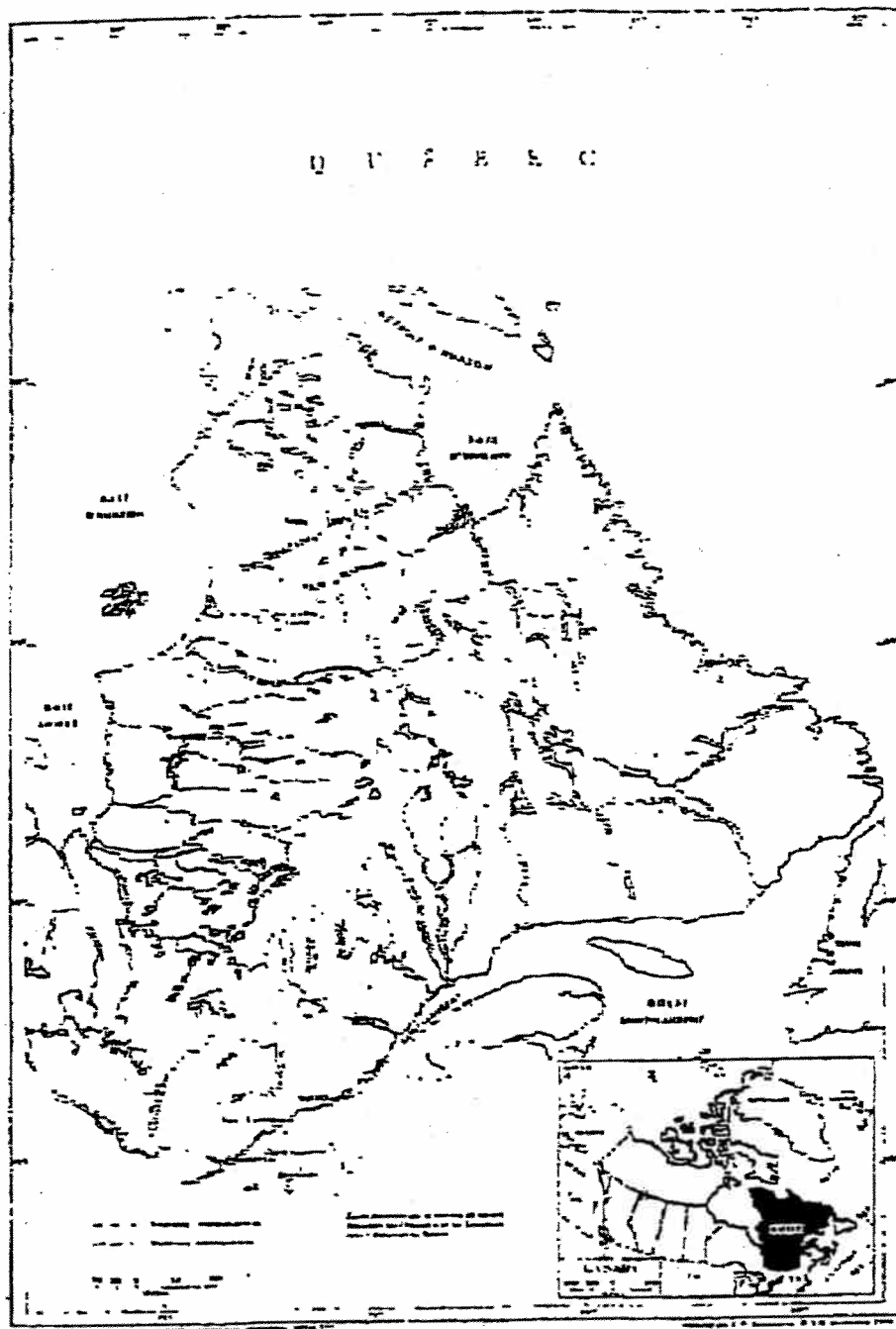
Nous vous demandons réponse écrite avant le 11 mars 2008.

  
Paul de Bané

  
Marielle Laprise

7

▲ Cette CARTE, ainsi que la NOTE ci-dessous, ont constitué l'endos de l'ouvrage des députés du Parti Québécois, à l'occasion du 1er référendum.



3

Carte dessinée par le Service du dessin – Ministère de l'Industrie et du Commerce – pour l'Annuaire du Québec. Carte dressée par J.P. Ladouceur (novembre 1970).

--- : frontières interprovinciales ou internationales.

8